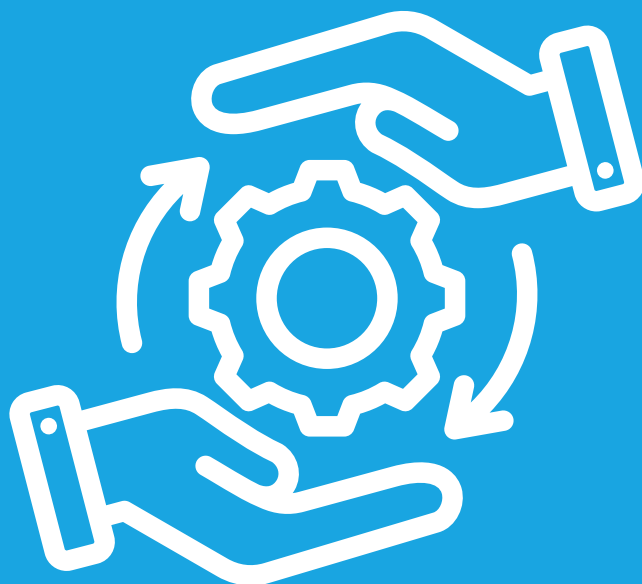




SOLVABILITÉ 2:

**Gestion interne et
gestion déléguée,
même combat ?**



#ParlonsMiddleOffice



1

Que dit Solvabilité 2 ?

La directive impose le **même niveau d'exigence** en maîtrise et pilotage des activités d'assurance, qu'elles soient gérées en interne ou en externe, notamment sur :



Les **contrôles internes**



La **qualification** des données



Le niveau de **granularité** et d'**information** sur les portefeuilles



2

Pourquoi la gestion interne ?

Maîtrise totale des processus.

Maîtrise complète de sa chaîne de traitement avec la gestion de projet et de ressources non mutualisables.

Prise en charge de tous les coûts d'évolution/migration lors des évolutions réglementaires ou de portefeuille.

3



Gestion déléguée, pas si terrifiante ?

Permet de **se diversifier** car moins de temps sur la partie manuelle, plus de temps sur la partie commerciale et technique.

Permet de **réguler l'activité** et une certaine **flexibilité**, notamment en cas de débordement.

Permet de **réduire les coûts** et les ressources internes, tout en ayant accès à des outils performants.

Nécessite un **pilotage industrialisé** et **synchronisé** pour s'assurer d'une non perte de contrôle.

4



Déployer une stratégie multi-gestion sans accroître son risque



En construisant une
**politique de qualité
de la donnée**



En automatisant les
flux et le **traitement** de
l'ensemble des flux



En déterminant des
processus de **contrôles
internes** pertinents



En automatisant les
contrôles et les
reporting



En définissant et
respectant les
procédures

Et s'il était possible
d'**automatiser** ces processus
tout en garantissant la
sécurité des données ?

Découvrez les possibilités qu'offre
le **Middle Office** sur :

www.apidata.fr

